

ASSEMBLEE NATIONALE30 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 387**

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 31

Dans le dernier alinéa du b) du 4° du IV de cet article, substituer aux mots :

« et des sols, de la qualité »,

les mots :

« , des sols et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.